



Probleme de remboursement apres erreur d'achat

Par **nadia62**, le **09/08/2008** à **19:04**

bonjour,

j'ai envoyé ma fille a la pharmacie acheter une boîte de camomille. mais le produit en question n'est pas celui que je voulais et en + il est trop cher

la pharmacienne n'a pas voulu rembourser elle a fait un avoir !
je ne suis pas d'accord avec elle ! je l'ai appelé et elle m'a dit qu'elle avait décidé ainsi
qui a raison? que dois je faire?

merci

Par **coolover**, le **10/08/2008** à **01:45**

Bonjour nadia.

Juridiquement, on ne peut pas annuler une vente si on s'est trompé dans le produit que l'on voulait acheter. C'est possible si le produit n'est pas conforme, mais si c'est bien celui que ta fille a demandé, tu ne peux pas faire grand chose.

Bon, si ta fille est mineure, y'aurait toujours la possibilité d'invoquer le fait qu'un enfant mineur ne peut faire aucun acte juridique, et ne peut donc en principe acheter quoi que ce soit, mais là j'avoue que ça suppose une procédure bien plus ennuyeuse que le prix d'achat....

Partant de là, la pharmacienne n'étant pas obligée d'annuler la vente, elle peut imposer un avoir.

Après, c'est le jeu de la concurrence : elle risque d'avoir perdu une cliente :)